

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-18221 / 100737
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 1950 Sion
montage Swatch
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
90 H
01.04.2011–31.03.2014 (Nouveau permis)
- 11-18227 / 100583
Bobst SA, 1008 Prilly
production mécanique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
530 H
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-18222 / 100737
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 1950 Sion
secteurs montage automatique Swatch et formage à froid.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
45 H, 80 F
01.12.2010–30.11.2013 (Modification)
- 11-18226 / 100010
MANUFACTURE CARTIER, Branch of Richemont International SA,
1752 Villars-sur-Glâne
usinage CNC des boîtes de montres, tournage et fraisage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
45 H, 2 F
01.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 11-18220 / 100668
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier
département Maintenance
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
01.04.2011–31.03.2014 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

5 avril 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail